



Minute sécurité

Plateforme Individuelle Roulante (PIR)

Règle d'or n° 2
J'utilise tous les
moyens de
protection contre
les chutes



Grâce à son garde-corps et à ses stabilisateurs, la PIR permet à l'utilisateur de jouir d'un poste de travail très sécurisé.

Le garde-corps doit être fermé et les stabilisateurs déployés quand la PIR est utilisée.

Utiliser un escabeau comme un poste de travail est interdit.

Exceptionnellement, une dérogation écrite peut être accordée par le Manager Opérationnel si certaines conditions sont remplies.



Le travail en hauteur présente des risques.

Il est important d'en connaître les règles pour adopter à chaque instant les bonnes pratiques.

